



Protéger son commerce

Votre réussite commerciale ou entrepreneuriale est le résultat d'efforts et d'investissements constants. Sachez préserver ce capital en le protégeant.

Complémentaire de l'action menée par les unités de gendarmerie, la prévention situationnelle constitue un outil supplémentaire. En effet, celle-ci regroupe l'ensemble des mesures qui visent à limiter, voire empêcher la commission d'un acte de délinquance, de quelque nature qu'il soit, notamment les vols à main armée et les cambriolages.

Pour défendre un espace public ou privé, il convient de s'interroger sur les dispositifs à mettre en œuvre dans le but de :

- dissuader ;
- bloquer ;
- ralentir ;
- détecter ;
- interpellier le délinquant.

La prévention situationnelle repose :

- sur un postulat : le délinquant est un être rationnel dont l'objectif est d'obtenir un maximum de gain en prenant le minimum de risque. **Le facteur temps est donc ESSENTIEL** ;
- sur une méthode :
 - diminuer l'intérêt de la cible et réduire les gains potentiels ;
 - augmenter le risque d'être détecté, identifié et arrêté ;
 - obliger le délinquant à augmenter ses efforts pour arriver à ses fins.

Il s'agit de combiner plusieurs fondamentaux visant à :

- diminuer le gain potentiel ;
- augmenter le risque encouru ;
- accroître les difficultés.

Puisque chaque situation est différente, il convient de bien identifier vos besoins et vos risques afin de trouver la parade la plus adaptée à votre activité et à votre environnement (par exemple la mise en place d'une clôture, l'entretien de la végétation, le contrôle des accès, la gestion des flux, la vidéoprotection, la protection électronique, la protection mécanique...).

Vous trouverez ci-dessous quelques préconisations destinées aux professionnels. Elles ont pour objectif de vous aider dans la mise en place d'une stratégie de défense de votre commerce ou de votre entreprise mais aussi de vous permettre de bien réagir après une éventuelle agression.

Analysez les risques

- Les intrusions de personnes : vols à l'étalage, vols avec violence, vols à main armée, cambriolages, effractions, vols de coffre ... ;
- les vols de/dans véhicule ;
- les vols par ruse : fausses qualités, faux étiquetage ... ;
- les vols au "rendez-moi" ;
- les moyens de paiement frauduleux.

Sécurisez vos locaux

- Limitez le nombre des accès ;
- protégez vos locaux par des installations techniques adaptées : protection anti-véhicule bélier, rideaux métalliques, vitrages retardateurs d'effraction ;
- vérifiez le niveau de résistance de la structure du bâtiment dont le toit, des portes et des fenêtres ;
- veillez à mettre en place un bon système d'éclairage intérieur et extérieur associé à une détection de mouvements ;
- éliminez et rangez tout ce qui peut servir à escalader ;
- équipez votre commerce d'un système de vidéoprotection (pour les lieux ouverts au public : une autorisation préfectorale est nécessaire), d'une alarme anti-intrusion. Pensez à vérifier régulièrement le bon fonctionnement de ces systèmes qui doivent pouvoir continuer à fonctionner même en cas de coupure du réseau électrique et téléphonique.

Aménagez votre magasin

- Installez judicieusement les caisses et présentoirs de manière à pouvoir surveiller les marchandises exposées ;
- utilisez des miroirs pour visualiser la surface de vente ;
- mettez les objets de valeur dans un lieu protégé, résistant à l'effraction et placé sous alarme. A la fermeture du commerce, disposez-les dans un coffre ;
- en cas d'utilisation de vitrines, choisissez-les de manière à éviter « la pêche ». Dotez-les de serrures difficiles à crocheter ;
- évitez de placer des affiches publicitaires sur les vitrines afin de favoriser la visibilité de l'extérieur vers l'intérieur et vice-versa.

N'attirez pas la convoitise

- Verrouillez le tiroir-caisse et conservez la clef sur vous ;
- n'effectuez pas vos comptes à la vue du public ;
- faites vos dépôts de fonds à des jours et heures variés ;
- conservez le minimum d'argent liquide : privilégiez le paiement dématérialisé ;
- utilisez un coffre-fort, ancré en maçonnerie dans un lieu non accessible au public. Verrouillez-le en permanence.

Ayez les bons réflexes

- Soyez attentif à votre environnement : détectez les allées et venues, les comportements inhabituels. Soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement : en effet, le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré. En cas de doute n'hésitez pas à différer l'ouverture ou la fermeture de votre commerce et alertez la brigade de gendarmerie locale ou composez le 17.
- n'ayez pas d'habitudes ; changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires. Conservez les fonds sur vous en ayant un objet pour créer diversion (sacoche vide à la main par exemple ...) ;
- demandez aux clients de payer le montant exact de la transaction ou en petites coupures.

Bien réagir pendant et après l'agression

- Ne vous opposez pas physiquement à l'agresseur et conservez votre calme ;
- le signalement des personnes et des véhicules est capital pour l'enquête : habituez-vous à identifier et retenir les aspects physiques et la tenue vestimentaire des personnes. Ayez le réflexe de relever les éléments d'identification des véhicules : type, marque, couleur et surtout numéro d'immatriculation. Notez-les immédiatement ;
- préservez les traces ou indices : ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés ou manipulés. Les constatations (relevés d'empreintes, d'ADN, de traces ...) sont absolument nécessaires à l'enquête ;
- demandez aux témoins de rester sur place.